



Saisie sur compte d'amandes sncf ??

Par **aurore05**, le **25/09/2014** à **15:49**

Bonjour, Ma banquière ma appeler et ma dit que j'avais une saisie sur compte d'amandes de la sncf mon problèmes est que je n'est aucun revenu mon compte était a plus 5€ et mon prix 55€ du coup je suis en débit et je ne trouve aucun travaille je vie chez mon père et il ne peut m'aider peu ton lui dire de payer a ma place ou saisir chez lui ou chez ma mère maintenant je sais que j'ai fait une grosse bêtise on t'il le droit de me prendre de l'argent que je ne possède pas? même si je m'est un délais de paiement je ne pourrez le respecter pour l'instant

merci de votre réponse cordialement

Par **Visiteur**, le **25/09/2014** à **16:41**

Bonjour,
si vous avez une saisie c'est qu'il ya eu d'autres courriers avant ? que vous n'avez pas daigné lire ? Bref une saisie n'arrive pas comme ça du jour au lendemain me semble t'il ? Ca va être dur je pense maintenant de trouver un arrangement...

Par **louison123**, le **25/09/2014** à **16:55**

Aurore, les amendes c'est pour manger et les amendes c'est pour payer...
Ben, si vous n'avez pas de sous sur votre compte et pas de bien, la SNCF ne pourra pas faire grand chose par contre vous aurez les frais de la banque et vous serez en négatif.
Pour vos parents pas de panique, ils ne seront pas inquiétés, vous êtes majeure et responsable.